

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Marc MOMET, Sami BAUDIN, Denis BOUVIER, Romain MALLEVAL, Marion BERNOLLIN, Jonathan CHARDON, Stéphane LEVAVASSEUR, Isabelle DELEGLISE.

Absent ayant donné procuration : Éric TALLIA à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 10/11/2025

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I - AFFAIRES FONCIERES

Bâtiment polyvalent Valmeinier Villages

Point sur la répartition et l'assise foncière dudit bâtiment.

Demande de la société « Vallée de Mines » pour la réalisation d'une extension de type véranda pour le local supérette situé à Valmeinier Villages.

→ Avis défavorable à l'unanimité.

Cession foncière au profit de Monsieur Florent Albrieux

Présentation du projet de construction de Monsieur Florent ALBRIEUX qui souhaite, dans ce cadre, acquérir les parcelles cadastrées C104 A et C DNN 1.

Montant de la vente de 13 230 € :

→ Adopté à l'unanimité.

II - SEMVAL - RAPPORT AU CONCEDANT - SAISON 2024-2025 –

Lecture du rapport annuel au concédant, saison 2024-2025 remis par la SEMVAL.

→ Adopté à la majorité des membres présents (12 pour – 1 abstention : Denis Bouvier).

III - TARIFS SECOURS SUR PISTES / POMPIERS – SAISON 2025-2026

Frais de secours sur pistes

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à actualiser les frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski nordique, du ski de randonnée, raquettes, et toutes autres disciplines de glisse assimilées.

ZONES	
Front de neige, transport	78.00 €
Accompagnement	78.00 €
Zone rapprochée	260.00 €
Zone éloignée sur piste	435.00 €
Zone hors-piste de proximité	460.00 €
Zone hors-piste	845.00 €

INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Pisteurs secouristes	82.00 €/heure
Engins de damage	290.00 €/heure
Motoneige, quad, 4x4	100.00 €/heure

Frais de relance : 31.00 €

Pompiers :

Pompiers	Décembre 2025	A compter du 1 ^{er} janvier 2026
Bas de piste/cabinet médical	240 €	245 €
Transport directement au Centre Hospitalier	376 €	384 €

→ Adopté à l'unanimité.

IV - CONVENTIONS

Convention avec le SAF hélicoptères fixant le tarif relatif aux secours héliportés pour la saison d'hiver 2025/2026.

Convention avec le SAF hélicoptères relative aux secours héliportés en Savoie pour la saison 2025/2026.

Face à une hausse significative des prix en matières premières, des salaires et surtout de l'énergie, le tarif prendra en compte la variation du prix du carburant qui sera calculé chaque début de mois à partir du prix initial de 77.47 € HT.

→ Adopté à l'unanimité.

Convention d'installation et d'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Annule et remplace la délibération 55-10-2025-

Convention entre Électricité de Savoie et la commune définissant les moyens, les droits et les devoirs de chaque partie pour la mise en place et l'exploitation d'une borne de recharge rapide de véhicule, rue de la Sandonière.

La présente convention est établie pour une durée de 15 ans.

→ Adopté à l'unanimité.

Convention avec le cabinet médical

Convention de mise à disposition des locaux du cabinet médical communal au profit du Docteur Kypriotis, médecin généraliste, pour une durée de six mois à compter du 1^{er} décembre 2025.

→ Adopté à l'unanimité.

Convention avec le Barbotin pour la saison d'hiver 2025-2026

La convention tripartite d'occupation du domaine public du food truck « le Barbotin » arrive à échéance au 30 novembre 2025.

Compte-tenu des éléments de contexte, renouvellement d'une convention précaire, à titre exceptionnel et dérogatoire de ladite convention pour la saison d'hiver, soit : du 13 décembre 2025 au 10 avril 2026.

→ Adopté à l'unanimité.

V - PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un emploi permanent de gardien brigadier de police municipale

Afin d'assurer la sécurité, la tranquillité publique et le bon ordre sur le territoire communal, le recrutement d'un gardien-brigadier de police municipale est nécessaire.

Proposition d'ouvrir un poste de Gardien Brigadier à compter du 18 novembre 2025.

→ Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'agents saisonniers pour l'hiver 2025/2026.

Le recrutement de ces agents, non titulaires, s'établira comme suit :

- 1 agent social à temps non complet (9 heures par semaine) du 03/11/2025 au 21/12/2025.
- 1 adjoint technique à temps complet du 17/11/2025 au 12/04/2026
- 1 adjoint technique à temps complet du 01/12/2025 au 12/04/2026

→ Adopté à l'unanimité.

VI COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission scolaire : compte rendu présenté par Isabelle GORIN

Classe de découverte : elle se déroulera en Ardèche du 1^{er} juin au 5 juin 2026 en classe patrimoine

Commission marché communal : compte rendu présenté par Alexandre ALBRIEUX

La reconfiguration de la place du marché permet de maintenir la présence de la totalité des commerces ambulants sur ladite place.

Le marché de Noël se déroulera le 23 décembre prochain.

Premier marché hebdomadaire : le 1^{er} janvier 2026 de 7h à 16 h, exceptionnellement.

VII QUESTIONS DIVERSES

Apport en numéraire de la société « SEM SAVOIE ENR » par la SOREA

Lors de sa réunion du 10 octobre 2025, le Conseil d'administration de la SOREA a délibéré favorablement sur sa participation à la recapitalisation de la SEM Savoie ENR.

Cette prise de participation ne pourra intervenir qu'après que chaque collectivité locale disposant d'un siège au Conseil d'Administration de la SOREA autorise cette prise de participation.

→ Adopté à l'unanimité.

Motion relative à la formation des pisteurs secouristes

Lors du dernier conseil d'administration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) qui s'est tenu le 17 septembre 2025, une motion relative à la formation pisteur-secouriste a été adoptée à l'unanimité.

Cette motion demande que les pouvoirs publics et en premier lieu les ministères de l'Intérieur et des Sports intègrent, par un arrêté d'application du décret de 2012, cette spécificité reconnue depuis un quart de siècle et indispensable à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, confirmant ainsi définitivement le brevet national de pisteur secouriste.

→ Adopté à l'unanimité.

Motion pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FerroPem à Montricher-Albanne

Lors du dernier comité syndical du Syndicat de Pays de Maurienne qui s'est tenu le 18 octobre 2025, une motion pour le maintien de l'emploi et de l'activité du site industriel FerroPem à Montricher-Albanne a été adoptée à l'unanimité.

La commune de Valmeinier prend part à cette motion.

→ Adopté à l'unanimité.

Commune ambassadrice du don d'organes

Le collectif GREFFES+ a lancé en 2019 le ruban vert, symbole du don d'organes.

Ce label a été élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé et l'Association des Maires de France.

En 2023, une vaste campagne de communication a été lancée pour faire baisser le taux d'opposition au don d'organes en France, en incitant les communes à devenir « ville ambassadrice du don d'organes » ou « village ambassadeur ».

Il est proposé que Valmeinier devienne « Village ambassadeur du don d'organes »

→ Adopté à l'unanimité.

VIII INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.